

ASSEMBLEE PLENIERE DU 18 DECEMBRE 2006

AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA REGION REUNION
POUR L'EXERCICE 2007

Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés

COMMISSION « POLITIQUE REGIONALE »

La commission « Politique régionale » prend acte du projet de budget primitif présenté par la collectivité pour l'exercice 2007.

Cependant, face aux besoins financiers importants engendrés par le rattrapage en termes d'infrastructures, par le recours important à l'emprunt et aux incertitudes pesant sur les futures dotations de l'Etat et de l'Europe, la commission souhaite que le Conseil régional lui communique son programme pluriannuel d'investissement dès qu'il aura été validé par les élus.

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Pour les dépenses

Sur les grandes masses

La capacité d'engagement totale de la collectivité d'un montant de 574 892 025 euros (360 635 180 euros en section d'investissement, 241 256 845 euros en section de fonctionnement) est en baisse de 15,48 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est le résultat logique des engagements antérieurs importants concernant les travaux de la Route des Tamarins.

En crédits de paiement, le projet de budget s'élève à 870 784 340 euros, représentant une augmentation de près de 14 % par rapport à 2006 (761 111 512 euros). L'évolution de la structure du budget se caractérise par une répartition des crédits de 72 % en investissement et de 28 % en fonctionnement. 2007 sera la deuxième année de progression très importante des dépenses due aux travaux de la Route des Tamarins.

La commission constate ainsi, la conformité du projet de budget qui lui est présenté, avec les axes prioritaires d'investissement que s'est fixée la collectivité, notamment la réalisation de grands équipements structurants pour la Réunion. Cette politique contribue à soutenir l'économie locale et la création d'emplois.

Consciente de la nécessité de recentrage de la collectivité sur ses champs de compétences propres, compte tenu des contraintes budgétaires présentes et à venir, la commission constate avec satisfaction le maintien de secteurs d'intervention participant au développement et à l'épanouissement humains.

Pour certains secteurs d'intervention, il est à noter, une baisse des dépenses s'échelonnant de 2,8 à 43,3 %, comme l'enseignement supérieur, l'économie générale, la coopération régionale, la santé et les affaires européennes.

Pour d'autres secteurs, les crédits enregistrent une progression de 0,2 à 169,8 % : les TIC, l'enseignement secondaire, l'aménagement, l'environnement, la formation professionnelle, la mobilité, le sport, les routes et transports publics, la culture et l'aquaculture-pêche-ruralité.

La commission regrette une nouvelle fois, que les interventions bénéficiant de l'appui des financements européens, ne fassent pas l'objet d'une présentation synthétique qui permettrait de mesurer les enjeux de la politique européenne sur le développement économique et social de la Réunion. De même, la recherche qui apparaît comme un axe prioritaire et transversal mériterait d'être présentée globalement dans les rapports sectoriels et clairement identifiée dans chacun des chapitres budgétaires.

Pour les recettes

S'agissant particulièrement de la fiscalité locale directe, la collectivité a prévu une hausse des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (de 2,53 à 2,66 %) et de la taxe professionnelle (de 2,19 à 2,30 %). Cela génère une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 17,5 % (+ 2 895 000 euros).

Pour la fiscalité indirecte, elle relève une baisse de la recette de la taxe spéciale sur la consommation de carburant (de 4,1 %) mais, une progression du produit de la fiscalité indirecte de 2,7 % (+ 5 727 730 euros).

Pour les recettes en provenance de l'Etat, la commission s'était déjà inquiétée l'année passée, du montant des dotations devant venir compenser les charges, notamment celles des transferts de compétences. Au vu des premiers éléments, elle reste très attentive et est même inquiète quant aux évolutions futures.

L'augmentation de la fiscalité directe est l'une des incidences qu'elle avait évoquée dans son avis sur les orientations budgétaires.

La commission constate qu'un recours à l'emprunt est inscrit pour un montant de 347 297 690 euros qui se trouve en augmentation de 35,9 % par rapport à celui prévu en 2006 (253 612 989 euros). Faute de résultat financier envisagé en 2006, l'emprunt est destiné au financement de grands projets régionaux (routes, construction de lycées, centre de formation aux métiers de l'automobile).

II - ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

La commission après avoir relevé que les ressources humaines ne faisaient l'objet d'aucune présentation dans les rapports sectoriels du projet de budget, s'est référée aux annexes présentant seulement un état des postes budgétaires de la collectivité au 31/10/2006 (dénommé état du personnel au sommaire).

La commission s'était interrogée, à plusieurs reprises, sur le nombre de postes vacants importants y figurant et avait invité la collectivité à procéder à un « toilettage » de ce document afin d'éviter toute interprétation erronée sur l'effectif et les besoins réels en personnel. La commission constate que le nombre de postes vacants représente près de 18 % de l'effectif total ; elle souhaiterait savoir si ceux-ci correspondent à des besoins réels, présents ou à venir, pris en compte dans le cadre de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

De même, elle pense qu'il aurait été judicieux de disposer également de l'état des postes qui seront transférés au titre des personnels de l'Etat en 2007 (TOS de l'Education nationale et agents de la D.D.E.), qui ont fait l'objet d'un rapport lors de la dernière Assemblée de la collectivité, sachant que l'effectif et le besoin de financement ont été évalués.

Par ailleurs, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, la commission note que les états du patrimoine et des biens immobiliers font l'objet d'un chiffrage budgétaire pour 2007 qui enregistre leurs amortissements. Celui-ci est annexé au projet de budget primitif. Elle rappelle que cette obligation doit être une occasion d'optimiser la gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la collectivité.

III - SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »

La commission « Politique régionale » prend acte du projet de budget primitif présenté par le Conseil régional pour l'exercice 2007 pour le secteur de la coopération régionale. Elle note que celui-ci s'élève à 2 460 000 euros en capacité d'engagement, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à l'année précédente.

La commission avait précédemment souhaité voir adopter par la collectivité une approche analytique et synthétique de l'ensemble des interventions pour ce domaine (par pays, moyens et montants) afin d'en disposer d'une vision globale. Bien que les priorités par pays et secteurs soient affichées, elle rappelle qu'il est primordial de définir un véritable plan stratégique concerté pour la coopération de la Réunion (se déclinant en objectifs et en moyens, intégrant le suivi et l'évaluation)¹.

La commission s'est félicitée, lors des orientations budgétaires pour 2007, de la nouvelle présentation adoptée par le Conseil régional, récapitulant les secteurs d'intervention prioritaires en matière de coopération. Elle constate dans le rapport sectoriel du projet de budget pour 2007 qu'aucune consolidation des projets de coopération (culture, sport, pêche, ...) n'ait été faite. La commission regrette la difficulté qu'il en résulte, pour évaluer l'impact global de la politique de coopération du Conseil régional.

Sur les moyens budgétaires, la commission relève que les crédits du Conseil régional seront affectés, en priorité, au financement de la contrepartie du FEDER du nouveau programme de coopération territoriale. Elle insiste auprès du Conseil régional, compte tenu de l'augmentation conséquente (représentant 6 fois plus qu'INTERREG III B), pour que les projets bénéficient d'un accompagnement approprié, notamment en termes de délai, et cela nécessitera d'adapter les moyens humains au profit du service de la coopération.

De plus, la commission considère qu'un plan de communication adéquat et performant permettant l'information et la mobilisation des porteurs de projets est une des conditions sine qua non de la réussite des interventions. Il conviendrait pour ce programme comme pour tout appel à projets régulièrement lancé (programme de recherche et développement, dispositif gouvernemental en matière de coopération décentralisée, ...), qu'une assistance technique soit envisagée.

Sur ce point, elle rappelle que le tissu économique de la Réunion est constitué de très petites entreprises. La volonté d'ouverture de la Réunion vers l'extérieur inscrite dans le PR2D doit se traduire par des actions spécifiques à leur égard, en particulier par l'intermédiaire d'une assistance technique à la réalisation des dossiers dont pourraient se charger les organisations professionnelles.

Afin d'anticiper, la commission invite la collectivité à procéder d'ores et déjà à des opérations d'identification des porteurs de projet et à recenser les projets susceptibles d'être éligibles.

¹ Cf. note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » adoptée par le Bureau le 8 juillet 2005.

La commission estime qu'une programmation pluriannuelle des projets de coopération serait de nature à simplifier les procédures et à clarifier les interventions. Dans ce cadre, l'engagement de projets structurants peut améliorer la lisibilité des interventions de la Réunion.

Enfin, comme elle l'avait proposé, la commission souscrit, à l'intensification du dispositif de volontariat du progrès, par l'ouverture de nouveaux postes et l'extension géographique du programme. Elle souhaite également l'élargissement du champ des publics éligibles (limite d'âge, niveau de diplôme et formation).

COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE »

Au préalable, la commission souhaite, dans un souci de lisibilité, que figure à la fin de la présentation, dans les rapports sectoriels, un tableau récapitulatif reprenant la ventilation des crédits budgétaires pour le secteur « Aménagement, environnement et déplacements ».

La commission prend acte que la capacité d'engagement s'élève à 232 597 000 € pour les routes et les transports publics, l'aménagement et l'environnement, soit une baisse de 38,1 % par rapport à 2006 (375 749 500 €). Cette baisse est essentiellement due à la mise en place en 2006 des autorisations de programme pour la Route des Tamarins.

En termes de crédits de paiement (412 714 250 €), la commission observe par rapport à l'année précédente (373 443 160 €), une augmentation dans les 3 secteurs d'intervention.

Elle relève un recours à l'emprunt de 347 297 690 €, soit une croissance de 35,9 % par rapport à 2006. Elle souligne que 67 % de cet emprunt sera affecté au sous-budget FIRT (232 720 270 €).

I – METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La commission soutient la volonté du Conseil régional d'intégrer le concept de développement durable dans les régimes d'aides lors de leur remise à plat dans le cadre des nouveaux programmes opérationnels européens (2007-2013).

II – SECTEUR « AMENAGEMENT »

La commission prend acte que l'objectif visé est la finalisation, au niveau local, de la révision du SAR pour la fin 2007. Elle relève que cette démarche sera accompagnée d'actions de communication et également d'actions de sensibilisation du milieu scolaire.

En ce qui concerne l'E.P.F.R. (Etablissement Public Foncier de la Réunion), la commission note que la collectivité régionale solde en 2007, la dotation initiale qu'elle devait lui apporter et qu'elle ne lui accordera plus de nouveaux financements directs. L'E.P.F.R. bénéficie de la taxe spéciale d'équipement à hauteur de 3 M€ par an. Toutefois, la commission s'interroge sur les capacités financières actuelles de cet établissement pour constituer les réserves foncières nécessaires et leur portage à moyen et long terme.

En matière de revitalisation des espaces urbains, la commission relève la volonté du Conseil régional de mener des actions de densification autour des gares et des pôles d'échanges du Tram-train afin de rendre ce mode de transport le plus attractif possible, avec la mise en place d'un régime d'aides en faveur des communes.

S'agissant du FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain), la commission constate que les crédits de ce fonds seront affectés essentiellement à l'assainissement pour répondre aux besoins importants dans ce domaine ; le financement de l'adduction d'eau potable pourrait être assuré par l'Office de l'eau qui a mis en place une redevance sur la consommation.

Suite à la remarque qu'elle avait formulée lors de l'examen des orientations budgétaires pour 2007, la commission adhère à la démarche du Conseil régional d'organiser, avec l'Etat, une concertation avec les communes sur le problème d'endiguement afin de les sensibiliser sur la nécessité de s'impliquer davantage dans la protection des lieux habités.

III - SECTEUR « ENVIRONNEMENT »

En matière de photovoltaïque, la commission constate le lancement d'un nouvel appel à projet permettant à des entreprises de bénéficier d'une aide du Conseil régional et de l'Union européenne (FEDER). Elle rappelle qu'elle avait proposé lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2007, que la collectivité régionale soutienne également les installations de panneaux photovoltaïques chez les particuliers.

Concernant les chauffe-eau solaires, la commission note le souhait du Conseil régional d'arrêter le régime d'aide en vigueur et de mener une réflexion avec les opérateurs pour la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur de personnes à revenu modeste.

IV - SECTEUR « DEPLACEMENTS »

La taxe spéciale de consommation sur les carburants

La commission constate pour la première fois, une baisse du produit attendu de la taxe spéciale de consommation sur les carburants. En effet, le montant estimé pour 2006 (205 874 275 €) ne pourra pas être atteint, et le produit évalué pour 2007 s'élève à 203 100 000 €

Compte tenu de l'évolution anormale du produit de cette taxe, la commission approuve la volonté du Conseil régional de mener une procédure d'audit-contrôle sur l'ensemble des dispositifs d'exonération de la taxe sur le gazole.

En termes de ventilation du FIRT entre les différentes collectivités, elle note que les E.P.C.I. (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) seront pour la première fois, en 2007, bénéficiaires d'une part de cette taxe (6 176 228 €).

Comme le C.E.S.R. l'avait demandé depuis de nombreuses années, la commission souligne que le préciput correspondant aux 10 % du produit de la taxe (20 310 000 €) sera réaffecté aux investissements du secteur « fonds routier ».

Les priorités régionales en matière de déplacement

Dans le cadre de la démarche du transfert de compétence des routes nationales vers le Conseil régional, la commission réitère son souhait de voir les tronçons routiers qui posent problème être sécurisés en priorité, avant tout transfert. En cas de non réalisation des travaux avant cette date, un projet de sécurisation devra être arrêté avec le financement assuré par l'Etat.

Au sujet de la nouvelle Route du Littoral, la commission prend acte que les négociations sur les modes de financement sont toujours en cours et que le chantier ne devrait débuter qu'à la mi 2009.

Enfin, elle note que de nouveaux chantiers vont bien débuter en 2007 :

- ⇒ Boulevard Sud de Saint-Denis : mise à 2x2 voies de la section de Sainte-Clotilde,
- ⇒ la déviation de Grand Bois – Saint-Pierre/Petite Ile,
- ⇒ la déviation de Saint-Joseph,
- ⇒ la Rcade du Tampon.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

I - SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

La commission prend note que le budget s'élève pour ce secteur :

- * en crédits de paiement, à 60 817 500 € soit une baisse de 19 % par rapport à 2006 (72 238 700 €),
- * en autorisations de paiement, à 48 675 500 €, soit une hausse de 6 % par rapport à 2006 (45 770 500 €).

En investissement, la baisse des crédits de paiement s'explique principalement par la non inscription dans ce projet de budget du reliquat du **Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi** (F.R.D.E.) à verser aux communes. 2007 sera la dernière année de versement de ce reliquat par la collectivité régionale, et fera l'objet d'une inscription dans le budget supplémentaire.

Compte tenu des incertitudes actuelles en termes d'articulation entre le **fonds de compensation des surcoûts** et le **SLAE** (Soutien Logistique Aux Entreprises), la commission approuve le maintien pour 2007, par le Conseil régional, du SLAE (3 200 000 € en autorisations de programme et 3 100 000 € en crédits de paiement). Elle attire à nouveau l'attention du Conseil régional sur les risques éventuels de l'utilisation des crédits de ce fonds de compensation à des fins ne correspondant pas à l'esprit de cette dotation.

Dans le **domaine touristique**, où existe une multitude d'acteurs, la commission approuve la fusion des différents organismes et la mise en place d'une structure de type « Comité Régional du Tourisme » qui aurait pour vocation d'assurer la promotion et également le développement du produit Réunion.

S'agissant du **foncier à vocation économique**, la commission souligne à nouveau le caractère d'urgence de ce dossier face à une pénurie croissante d'espaces d'accueil pour les entreprises. Elle souhaite que la collectivité régionale, compétente en matière de développement économique, mène une politique active et volontariste dans ce domaine.

Suite à l'étude d'impact des **aides aux entreprises**, la commission espère vivement que la préconisation relative à la création d'un guichet unique pour l'instruction des dossiers, obtienne rapidement l'accord des collectivités locales concernées et de l'Etat, afin qu'il soit opérationnel dans les meilleurs délais.

Concernant la simplification des régimes d'aides, la commission note le souhait du Conseil régional, lors de leur notification à l'Union européenne, d'exclure le minimum de secteurs éligibles pour permettre une certaine souplesse dans la mise en œuvre locale de ces dispositifs. La commission souhaite mettre l'accent sur la nécessité d'aider les reprises d'entreprises (y compris les commerces et services).

Elle prend acte de la volonté du Conseil régional, à travers la mise en place d'outils complémentaires d'offre financière (fonds d'investissement de proximité, prêts d'honneur, ...), de responsabiliser davantage les personnes qui sollicitent ces dispositifs.

Au sujet des **capacités financières des entreprises**, la commission avait, lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2007, mis l'accent sur le problème des délais de paiement des factures dans le cadre des marchés publics. Elle avait insisté sur le fait que les retards de règlement d'un grand nombre de collectivités locales et de l'Etat ont de lourdes conséquences sur la trésorerie des entreprises, entraînant pour certaines d'entre elles, des dépôts de bilan.

Concernant l'**environnement fiscal des entreprises** (TVA non perçue récupérable, défiscalisation Outre-mer, octroi de mer, ...), la commission réitère son souhait de voir le Conseil régional accroître sa vigilance sur les évolutions possibles de ces dispositifs compte tenu de leur influence sur le développement économique de la Réunion.

II - SECTEUR « RURALITE - AQUACULTURE - PECHE »

La commission note que le budget pour ce secteur s'élève à :

- * 14 831 000 € en capacités d'engagement (12 492 000 € en 2006),
- * 16 938 000 € en crédits de paiement (16 910 000 € en 2006).

Elle constate que, suite à l'harmonisation des compétences entre les Conseils régional et général, le paiement des aides aux entreprises accordées par la collectivité régionale dans le secteur agricole en 2005, fera l'objet d'inscription de crédits jusqu'en 2008.

Concernant le financement du régime de détaxe sur le gazole utilisé par les agriculteurs et les pêcheurs, la commission :

- note la forte hausse des crédits,
- encourage fortement la collectivité à finaliser sa réflexion visant à refondre l'ensemble des dispositifs en vigueur actuellement.

La Recherche et la Recherche/Développement sont des enjeux importants pour le développement économique et social de la Réunion et sont mis en œuvre dans d'autres secteurs d'intervention du Conseil régional. Aussi, la commission souhaite qu'une présentation synthétique de l'ensemble des actions et financements soit faite. Elle permettrait ainsi d'avoir une juste vision de l'engagement de la collectivité dans ces domaines.

III - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

La commission constate une forte hausse du budget de ce secteur par rapport à celui de 2006. Les autorisations de programme s'élèvent à 17 454 000 € (10 155 000 € en 2006) et les crédits de paiement à 23 504 000 € (8 712 000 € en 2006).

En investissement

La commission note que 13 000 000 € sont prévus en autorisations de programme et 11 400 000 € en crédits de paiement (dont 5 700 000 € de FEDER) au titre de la subvention versée au délégataire de service public du réseau Gazelle. Compte tenu des contraintes importantes imposées par le cahier des charges, la collectivité régionale contribue pour une partie aux investissements de la société privée.

La commission rappelle que la politique des TIC est un axe fortement soutenu par l'Union européenne et que 2007 sera une année de transition entre le DOCUP actuel et les prochains programmes européens (2007-2013). Elle note la volonté du Conseil régional de prendre en compte dans ses prévisions budgétaires, les délais nécessaires pour la mise en place des nouveaux régimes d'aides dans le cadre des futurs programmes européens.

Concernant l'aide à la production audiovisuelle, cinématographique et multimédia, la commission constate une baisse des crédits de paiement, 900 000 € pour 2007 contre 1 100 000 € en 2006. L'année 2006 a été une année difficile dans ce domaine avec des annulations de tournages dues à la forte médiatisation du Chikungunya et une reprise devrait être visible en 2007. Cependant, celle-ci doit être préparée et organisée.

En matière de services, de communications électroniques, la commission prend note de l'inscription de 120 000 € en autorisations de programme (participation à un consortium inter-îles) pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la pose d'un câble sous-marin entre la Réunion et Madagascar.

En fonctionnement

Au titre de la continuité territoriale, un montant de 750 000 € est inscrit pour le financement du "surcoût du haut débit intercontinental". Cette enveloppe qui est complétée par l'Etat et l'Europe, doit permettre de créer un cercle vertueux afin de baisser les prix du SAFE dès 2007, donc d'augmenter le trafic qui lui-même devrait générer une nouvelle baisse des prix.

Enfin, la commission rappelle que l'abaissement des coûts n'est qu'un des éléments de l'amélioration de la qualité des offres de service. Elle souhaite en particulier que les temps de réponse et les débits soient nettement améliorés.

Concernant l'Ecole d'ingénieurs INSIT OI, la commission tient à rappeler son inquiétude relative au regroupement éventuel de ce projet d'Ecole avec celui de l'ESIDAI (Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Développement Agroalimentaire Intégré) qui pourrait avoir un impact sur sa notoriété. Compte tenu de l'importance de ce projet, la commission approuve la volonté du Conseil régional qui inscrit en autorisations de programme, sa part (52 000 € en crédits de paiement) pour le financement du fonctionnement de cette Ecole dès septembre 2007.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT HUMAIN »

I - SECTEUR « APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

Lors des orientations budgétaires², la commission avait souligné que la formation (au sens large) et la recherche constituaient des moteurs puissants du développement. Ces domaines devaient par conséquent rester prioritaires.

Elle constate que malgré le contexte de rigueur dans lequel s'inscrit le budget du Conseil régional pour l'exercice 2007, les crédits prévus pour le secteur de la formation professionnelle connaissent une importante augmentation de 5,7 % et s'élèvent au total à 123 350 000 euros. Ainsi, la formation professionnelle constitue le premier secteur d'intervention de la collectivité après celui des routes et transports publics.

Elle note que l'augmentation des crédits pour 2007 bénéficiera notamment aux filières :

- de l'apprentissage avec l'objectif d'accompagner les Centres de Formation d'Apprentis (C.F.A.) vers une démarche qualité. Dans ce domaine, la commission prend acte du maintien des incitations au recrutement des apprentis par l'octroi de primes à l'embauche et à la formation. Elle réitère cependant, sa demande de revalorisation des primes.

- et du sanitaire et social pour laquelle est prévue, notamment, l'ouverture d'une école de kinésithérapeute. Pour ce secteur, la commission prend bonne note que l'ouverture de ces formations se fera aussi en direction de l'océan Indien.

La commission, cependant, attire l'attention de la collectivité régionale sur les deux dispositifs suivants, que sont la lutte contre l'illettrisme et la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.).

En ce qui concerne l'illettrisme, elle prend acte qu'un processus d'évaluation de l'efficacité des actions sera opéré mais, ainsi qu'il a été souligné dans son avis sur les orientations budgétaires, elle souhaiterait que celui-ci concerne tous les intervenants. Cela lui paraît être les préalables indispensables pour le dimensionnement et l'ajustement des actions à mener.

S'agissant de la V.A.E., la commission incite fortement le Conseil régional à élaborer un plan de développement, compte tenu de l'enjeu et de l'opportunité que représente ce dispositif. Elle souhaite que les orientations prises dans le budget primitif soient réellement déclinées.

La commission relève que le Conseil régional apportera un soutien particulier pour le développement des actions de la formation professionnelle en faveur des actifs des T.P.E. (Très Petites Entreprises). Elle en prend acte et en espère une véritable mise en œuvre, compte tenu des besoins de ces T.P.E. à la Réunion.

² Avis sur les orientations budgétaires 2007 du Conseil régional adopté en assemblée plénière du C.E.S.R. le 22.11.2006.

II - SECTEUR « EDUCATION ET MOBILITE »

La commission rappelle ses inquiétudes en ce qui concerne le transfert des Techniciens et Ouvriers de Service (TOS), en particulier en ce qui concerne les besoins en emplois nouveaux. Elle prend acte, cependant, que la collectivité poursuivra ses efforts pour garantir des conditions optimales de travail et de vie aux communautés éducatives.

D'autre part, elle préconise qu'une évaluation systématique et qu'un suivi précis de toutes les actions entreprises par le Conseil régional dans le secteur de l'enseignement secondaire soient minutieusement effectuées afin de dégager des marges de manœuvre éventuelles et de permettre la réactivité de l'institution à des nouveaux besoins.

Le budget de ce secteur qui regroupe les lignes afférentes à l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la mobilité s'élève globalement à :

- 84 634 550 euros en capacité d'engagement (soit +18,62 % par rapport au budget 2006),
- 114 009 595 euros en crédits de paiement (soit +54 % comparé au budget 2006).

Au sein de ces crédits de paiement, l'augmentation concerne la section d'investissement à hauteur de 72,34 % et pour 6,18 % la section de fonctionnement.

S'agissant des constructions scolaires et de la réhabilitation des établissements, la commission souligne que l'inscription d'un budget total de 56 040 000 euros, en augmentation de plus de 60 %, atteste de la mise en œuvre réelle des programmes. Elle prend acte de l'accélération des travaux prévus pour le lycée Leconte de Lisle dont la livraison est prévue pour 2007 et non plus 2008.

Par ailleurs, la commission se félicite que le Conseil régional ait prévu d'étendre en 2007 le dispositif d'aide à l'accès des manuels scolaires aux apprentis, sans remise en cause du montant de l'aide fixé à 50 euros. Cette mesure ne répond qu'en partie à ses souhaits (B.T.S., petits matériels, ...) formulés à maintes reprises à l'occasion des saisines budgétaires.

Elle note que la baisse de - 52,12 % qu'accuse la ligne « Mesure d'accompagnement secondaire » résulte essentiellement du regroupement des dépenses de mobilité. Ces dernières recueillent une part importante de l'augmentation globale du secteur, avec une hausse de 38 %. A ce propos, la commission se félicite de la mise en place de l'Observatoire de la mobilité le 7 décembre 2006.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, la commission constate que les crédits prévus pour l'équipement et les constructions dans l'enseignement supérieur n'ont pas évolué. Elle observe qu'en revanche, les inscriptions en faveur du soutien à la recherche au sein de l'Université qui s'élèvent à 1 420 000 euros en crédits de paiement bénéficieront d'une légère augmentation.

Elle souligne à ce propos que le financement global du volet de la recherche s'avère peu lisible, les diverses inscriptions de crédits étant (malheureusement) disséminées dans les différents secteurs d'intervention du Conseil régional.

Par ailleurs, lors des orientations budgétaires, la commission avait pris bonne note de la démarche de contractualisation entreprise avec l'Université de la Réunion. Elle avait approuvé la stratégie visant à évaluer au préalable tant les programmes que les dispositifs mis en œuvre avant que de programmer les actions précises pour 2007 et aimerait avoir communication de cette évaluation.

Dans cette logique, elle souhaite d'une part que le Conseil régional favorise la concertation et le rapprochement de l'Université avec le monde de l'entreprise et d'autre part que des orientations claires soient arrêtées en matière de recherche pour stimuler la mise en réseau à l'instar des pôles de compétitivité.

Elle rappelle qu'elle désirerait qu'une attention particulière soit portée aux étudiants de première année, pour leur réussite.

COMMISSION « EPANOUISSEMENT HUMAIN »

La commission « Epanouissement humain » prend acte du projet de budget primitif pour l'exercice 2007 dans les secteurs « sport et socio-éducatif » et « culture ».

Elle constate que, du fait de nouvelles charges dues à la nouvelle étape de la décentralisation ou des incidences de la réforme du F.R.D.E. dorénavant versé directement aux communes, qui entraîne une perte de ressources pour le Conseil régional, ce dernier se trouve dans l'obligation d'appliquer une plus grande sélectivité dans l'attribution de ses aides. Le contexte budgétaire l'oblige aussi à recentrer ses actions sur ses champs de compétences.

I – SECTEUR « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »

Globalement, la commission constate que la baisse constatée au budget primitif 2006, se poursuit en 2007, tant au niveau des autorisations de programme (5 035 000 euros soit - 25 %) que des crédits de paiement (6 329 120 euros soit - 40 %).

La commission relève que, malgré ce constat, une volonté de poursuite des actions menées dans les secteurs du sport et du socio-éducatif se fait sentir.

Elle souligne notamment, au niveau du fonctionnement, les efforts réalisés dans le soutien aux organismes sportifs régionaux (ligues et comités), mais surtout dans l'accompagnement en matière de formation aussi bien des cadres dirigeants que des sportifs, concourant à leur professionnalisation et à leur mobilité professionnelle.

La commission demande que la reconduction de ces actions fasse l'objet d'une réelle évaluation, à l'identique de ce qui est prévu pour le dispositif de préformation et d'accompagnement du handball. En effet, celui-ci a fait l'objet d'un partenariat en 2001 avec la Ligue Réunionnaise de Handball et devait être évalué au bout de sa 3^{ème} année. Elle émet le souhait de disposer d'informations sur les résultats de ces évaluations.

Sur la partie investissement, la commission constate que la diminution concerne principalement l'aide aux rénovations d'équipements des communes, d'un montant de 1 500 000 euros (il était en moyenne de 7 millions d'euros par an).

Pour autant, la commission souligne qu'en matière de construction pour les lycées neufs et de maintien des équipements sportifs des lycées existants, les efforts d'investissement s'inscrivent dans la continuité.

II – SECTEUR « CULTURE »

La commission observe une baisse de 23,6 % des A.P. par rapport à 2006 (15 648 000 euros en 2007) et une constance des C.P. (24 930 625 euros en 2007).

Si le projet de budget primitif 2007 pour ce secteur s'inscrit dans un contexte de prudence budgétaire difficile et sera plus particulièrement ciblé sur des projets d'envergure régionale, il reste cependant, et d'une façon générale, dans le droit fil des propositions faites auparavant. Il traduit la réalisation ou l'achèvement des actions qui avaient été prévues en 2006.

En particulier, la commission souligne l'importance des crédits accordés à la mise en œuvre des orientations nouvelles découlant de la tenue des Etats Généraux de la Culture (soutien du programme d'actions de l'Office de la langue, mise en place d'un Centre Régional du Livre, participation au Fonds Régional d'Art Contemporain, ...).

Elle retient par ailleurs :

- la livraison d'équipements culturels : du Centre pédagogique de Saint-Benoît du C.N.R. et de l'observatoire des tortues marines Kélonia ;
- la poursuite de la réalisation du projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise ;
- la finalisation au début du second semestre 2007 de la procédure de délégation de service public concernant la Maison du Volcan et Stella Matutina.

La mise en place d'un pass-musée reste pour la commission une nécessité, l'objectif étant de faciliter et de développer la fréquentation des structures muséales.

Sur la formation et la mobilité des hommes, la commission ne peut qu'encourager les efforts du Conseil régional en matière de recherche de professionnalisation et d'excellence des acteurs culturels. Ainsi, elle relève l'inscription d'un engagement de 1 614 000 d'euros pour le fonctionnement de l'Ecole des Beaux Arts qui atteste de cette volonté.

Concernant la mission d'inventaire général du patrimoine culturel, compétence de la collectivité régionale depuis le 1^{er} janvier 2006, la commission regrette que les modalités de compensation financière proposées par l'Etat ne permettent pas un transfert réel de compétences. Elle rappelle, encore une fois, que la décentralisation (transferts de compétences) doit s'accompagner des moyens permettant à la collectivité concernée d'assurer pleinement ses nouvelles responsabilités.

Enfin, la commission constate avec satisfaction la poursuite de la mise en place de la hiérarchisation de l'enseignement musical, comme souvent demandé par le C.E.S.R.